

Lomé le... 24 DEC 2019.

N° 750/MMÉ/CAB/DGMG/2019

Le Ministre

À

Monsieur le Directeur général de la société
POYA Resources Togo SARL
LOMÉ

Objet : *Retrait de vos quatre (4) permis de recherche pour l'or au Togo*

Monsieur le Directeur général,

Suite à votre demande datée du 28 mai 2018 sollicitant des permis de recherche pour l'or dans les zones de Kazaboua, préfecture de Sotouboua, de Dapaong et Cinkassé dans la région des Savanes, quatre (4) permis vous ont attribués par arrêtés datés du 14 juin 2018 pour une superficie totale de 796,42Km².

Malheureusement, un (1) an et demi après l'attribution desdits permis, aucune activité n'a été menée sur le terrain conformément au plan de travail que vous-même aviez joint à votre demande. Cette situation bloque l'évolution des travaux de recherches minières et ne permet guère à la Direction générale des mines et de la géologie d'améliorer l'état des connaissances sur le potentiel minier du pays.

Par ailleurs, les factures qui vous ont été adressées depuis le 04 février 2019 pour le paiement des redevances superficielles au titre de la deuxième année sont restées impayées jusqu'à ce jour.

Par conséquent, nous sommes aux regrets de porter à votre connaissance que l'ensemble des quatre (4) permis cités ci-dessus est retiré à compter de ce jour conformément aux dispositions du Code minier togolais en vigueur.

Veillez agréer, monsieur le Directeur général, l'assurance de notre considération distinguée.



Dédériwe
Dédériwe ABLY-BIDAMON